

Nouveaux Pôles d'Excellence Rural :
Réunion de présentation et réflexion
Maison du Haut-Allier - 11 décembre 2009

Présents :

CC du Langeadois : Mr Eric AUBERT, Mr Pierre-Olivier MALARTRE
CC de Saugues : Mr Richard SIMON
CC du pays de Paulhaguet : Mme Sophie BREUIL
CC du pays de la Chaise Dieu : Mr Emmanuel ROLHION
CC du pays de Cayres et Pradelles : Mme Emmanuelle FONTANILLE
Auzon Communauté : Mme Astrid CHASSAIGNE
SECCOM : Mme Evelyne PAYS
SMAT du Haut-Allier : Mr Bob BEAULIEU, Mme Camille BOITTIN

Absents :

CC Ribeyre, Chaliergue, Margeride
CC du Pays de Blesle
CC du Brivadois
SYDDEC
Pays de Lafayette

Présentation powerpoint jointe.

- ▶ Questions ayant fait l'objet d'une réponse de la part des services de la préfecture de la Haute-Loire en charge des PER suite à la présente réunion :

1 - y a-t-il un pourcentage minimum obligatoire pour le partenariat public/privé au sein de chaque projet PER ?

Préfecture : pas à leur connaissance, il suffit qu'il y ait une opération portée par un privé.

2 - le portage du PER peut-il être réalisé par une régie (ex : OTI) ?

Préfecture : non, la liste présentée dans le cahier des charges (page 4 § IV/) est exhaustive.

3 - dans les plans de financement qui seront proposés par opération, l'enveloppe PER (dont le maximum est de 50% des dépenses HT) compilera quels fonds exactement ?

Préfecture : les fonds d'Etat et établissements type ADEME et les fonds européens quel qu'ils soient (Leader compris).

NB :

→ un maître d'ouvrage public pourra proposer un plan de financement allant jusqu'à 80 % d'aides publiques.

→ un maître d'ouvrage privé sera soumis aux zonages AFR (aides à finalité régionale) européens qui imposent un taux maximum de subventions quelles qu'elles soient.

Des précisions vous seront transmises pour ces taux et zonages ultérieurement.

4 - un maître d'ouvrage d'une opération d'un PER labellisé en première génération mais non achevée au 31 décembre 2009 peut-il envisager d'être structure porteuse pour un PER 2° génération lors de la première vague ?

Préfecture : a priori, cela semble possible. Des précisions auprès de la DIACT sont demandées.

5 - un maître d'ouvrage peut-il proposer à la fois une opération pour un PER (thème 1 : accroître la capacité économique) et une autre opération pour un autre PER (thème 2 : services publics) ?

Préfecture : il n'y a jamais eu le cas auparavant. Des précisions sont demandées à la DIACT.

► Introduction (Bob BEAULIEU)

Le SMAT du Haut-Allier a pris l'initiative de réunir les agents des communautés, syndicats et pays pour plusieurs raisons :

le SMAT a porté un premier PER à la demande générale
 les PER séduisent beaucoup et des initiatives se révèlent
 occasion de voir qui est intéressé, sur quels thèmes travailler et d'en discuter
 Il ne faut pas perdre de temps compte tenu du calendrier

► Discussion autour des projets potentiels

THEME 1 accroître la capacité économique des territoires ruraux	
Territoire Saugues	- Domaine du sauvage : circuits courts (Conseil général) -
Territoire Langeadois	- activités de pleine nature : travailler sur les logements précaires, le renouvellement de l'offre hébergements : mise aux normes, inscription labels Nattitude et Respirando - déchets : organisation de nouvelles filières de traitement (électroménager, informatique et papier) -
Territoire Cayres Pradelles	- activités de pleine nature : adapter le vélo-rail au handicap, remettre aux normes le site du Lac du Bouchet, développer la voie verte jusqu'au Puy, développer d'autres via ferrata - hébergements : mise aux normes, inscription labels Nattitude et Respirando - + beaux villages de France : réhabiliter vitrines, façades... -
Territoire SMAT/Pays	- la biodiversité et les liens qui l'unissent à l'activité humaine : s'appuyer sur les 2 conservatoires nationaux, les 2 PNR, Natura2000, SAGE et l'excellence environnementale LEADER pour présenter opérations : centre du Pradel, qualification des prestataires, des hébergements, organiser les circuits courts... -
Territoire Auzon	- réhabilitation camping - développement écotouristique du centre équestre
Territoire la Chaise Dieu	-
Territoire SECCOM	-
Territoire Paulhaguet	-
	-

THEME 2 répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires	
Territoire Saugues	- maison pluridisciplinaire de santé -
Territoire la Chaise Dieu	- Services à la petite enfance

	- Services aux personnes âgées -
Territoire Langeadois	- maison de santé ? -
Territoire SMAT/Pays	- Utiliser la charte sanitaire et sociale en cours d'élaboration -
Territoire Cayres-Pradelles	-
Territoire Auzon	-
Territoire La Chaise Dieu	-
Territoire Paulhaguet	-
Territoire SECCOM	-
	-

► Marche à suivre

L'ensemble des personnes présentes valident le fait qu'il est impossible de monter un projet PER correct pour la première vague et estiment que le SMAT du Haut-Allier est la structure légitime pour porter à nouveau un PER 2° génération.

L'ensemble des personnes présentes proposent de réunir les élus pour organiser un groupe de travail.

Bob BEAULIEU propose d'organiser lors du prochain comité syndical du SMAT du Haut-Allier le 11 février 2010 d'inscrire à l'ordre du jour la proposition de constituer un groupe de travail PER où les élus s'inscriront.